

*Date de dépôt : 15 mai 2015*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la pétition : Situation de l'Institut  
universitaire de formation des enseignants (IUFÉ)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 octobre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*L'Association des futurs enseignants de l'Université de Genève (AFE) a pour but de défendre les intérêts des étudiants en enseignement secondaire inscrits aux cours donnés par l'IUFÉ (Institut universitaire de formation des enseignants) à l'Université de Genève, de représenter lesdits étudiants auprès de l'Université et auprès de leurs futurs employeurs et d'être un interlocuteur pour les associations d'enseignants.*

*Il y a des problèmes sérieux depuis trois ans à l'IUFÉ qui ne sont toujours pas réglés et dont l'AFE a fait part à de nombreuses instances, à l'IUFÉ lui-même (assemblée et commissions diverses), à l'Université de Genève (rectorat), à la CUAÉ, aux syndicats de l'enseignement secondaire (Famco, Union, FEG) ainsi qu'à la Commission de l'enseignement supérieure du Grand Conseil du canton de Genève. En outre, plusieurs articles ont été publiés dans les journaux en 2010 et 2011 qui font part de ces questions qui sont réelles et toujours d'actualité en ce mois de septembre 2011, alors que la rentrée a déjà eu lieu (Tribune de Genève, le Temps, le Courrier).*

*Les signataires ci-dessous demandent, au nom de l'AFE, par la présente pétition, une enquête de la Commission ad hoc sur la situation critique provoquée par la mutation de l'ancien IFMES en cursus FORENSEC de l'IUFE et demandent une intervention immédiate en vue de régler les problèmes engendrés par ce transfert de capacités.*

*N.B. 3 signatures*

*p.a. Association des futurs enseignants  
de l'Université de Genève (AFE)  
c/o Sophie Scheller  
Rue Liotard 61  
1203 Genève*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec la plus grande attention des demandes formulées par les pétitionnaires concernant la formation des enseignants de l'enseignement secondaire (FORENSEC) et souhaite y apporter les précisions suivantes.

A l'automne 2014, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a choisi de suspendre, durant l'année universitaire 2015-2016, l'accès en première année de la FORENSEC de sorte à se donner les moyens de dépasser les problématiques rencontrées.

A cette fin, un groupe de travail a été chargé d'examiner l'organisation de la FORENSEC dans son ensemble, et notamment d'étudier la question des stages : leur nature, leurs objectifs, leur évaluation, leur articulation. Les points de ce mandat sont ainsi en corrélation étroite avec les problèmes relayés par les pétitionnaires.

Ce groupe de travail, présidé par le DIP, réunit tous les partenaires concernés par ce dossier : direction de l'IUFE, juriste, ressources humaines de l'enseignement secondaire, directeurs d'établissements secondaires, fédération des enseignants genevois, association des étudiants de la FORENSEC.

La fermeture de la FORENSEC est une mesure transitoire d'une année, en prévision de la rentrée universitaire 2016-2017.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP